

# PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME DCPPAT - BPP

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Création d'un parc d'activités sur le site de l'ancienne raffinerie de Petit-Couronne

#### Société Valgo

Il sera procédé **du mardi 16 juin 2020 au mardi 15 juillet 2020 à 17 heures**, soit pour une durée de trente jours, à une enquête publique concernant la création d'un parc d'activités sur le site de l'ancienne raffinerie de Petit-Couronne. Cette enquête se déroulera sur le territoire de la commune de Petit-Couronne. Elle porte sur une autorisation loi sur l'eau.

Le projet porte sur la réhabilitation et la reconversion de la raffinerie Petroplus localisée sur la commune de Petit-Couronne

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation est le préfet de la Seine Maritime.

Pendant toute la durée de cette enquête, le dossier et le registre seront déposés à la mairie de Petit-Couronne aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier est consultable :

- en version papier, à la mairie de Petit-Couronne aux jours et heures d'ouverture de ses bureaux au public,
- sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime ([www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr))
- sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau des procédures publiques, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Monsieur Jean-Pierre Bouchinet, Directeur régional adjoint de la DIRECCTE, retraité, a été désigné comme commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur assure trois permanences à la mairie de Petit-Couronne afin de recevoir les observations du public aux jours et heures suivants:

- mardi 16 juin 2020 de 9 heures à 12 heures
- samedi 27 juin 2020 de 9 heures à 12 heures
- mardi 15 juillet 2020 de 14 heures à 17 heures

Il est rappelé que l'accès aux permanences en mairie est subordonné au respect des gestes barrières, compte tenu de la période de crise sanitaire.

En outre, le commissaire enquêteur assure 3 permanences téléphoniques au cours desquelles le public peut l'interroger sur le dossier soumis à enquête mais aussi déposer des observations selon la forme du dépôt d'observations orales.

Le commissaire enquêteur est joignable au 02 32 76 25 57 aux jours et heures suivants :

- mercredi 24 juin 2020 de 9 heures 30 à 11 heures 30
- mercredi 1er juillet 2020 de 17 heures à 19 heures
- lundi 6 juillet 2020 de 9 heures 30 à 11 heures 30

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Toute observation peut en outre être adressée par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur :

- à l'adresse de la mairie de Petit-Couronne - 15 rue de la République - 76650 Petit-Couronne
- par voie électronique, à l'adresse : [pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr) ou [valgo-petitcouronne@enquetepublique.net](mailto:valgo-petitcouronne@enquetepublique.net) ainsi que sur le registre dématérialisé <http://valgo-petitcouronne.enquetepublique.net>

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais à la mairie de Petit-Couronne et en consultation sur le site internet de la préfecture de Seine-Maritime.

Toutes les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur Gabriel Bailly - société Valgo - 47 rue de Ponthieu - 75008 Paris (01 56 43 70 03).

Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site de la préfecture ([www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)).

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Petit-Couronne, à la préfecture (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau des procédures publiques) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché à la mairie de Petit-Couronne.